

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Les citoyens de la ville et des municipalités-partenaires pourront accéder à la plage gratuitement

Ville de Saint-Gabriel, le 12 avril 2024 – La Ville de Saint-Gabriel est heureuse d’annoncer à ses citoyens et à ceux de deux municipalités-partenaires, soit Saint-Gabriel-de-Brandon et Saint-Damien, qu’ils pourront accéder à la Plage de Saint-Gabriel sans frais lors de la saison estivale 2024, **sous certaines conditions**.

Afin d’entrer gratuitement sur le site de la plage, ils devront **présenter leur permis de conduire à l’adresse de la Ville de Saint-Gabriel, de Saint-Gabriel-de-Brandon ou de Saint-Damien**.

S’ils n’ont pas de permis de conduire :

- Les citoyens de la Ville de Saint-Gabriel pourront présenter leur carte citoyenne. Pour en savoir plus, consultez notre site web au www.ville.stgabriel.qc.ca/services/services-aux-citoyens/carte-citoyenne
- Les citoyens de Saint-Gabriel-de-Brandon et de Saint-Damien pourront présenter une carte d’accès gratuit. Pour plus de détails, ils doivent se référer à leur municipalité.

Prendre note que l’accès est gratuit pour tous les jeunes de 17 ans et moins. Ils n’ont donc pas besoin de carte.

Pour plus d’informations concernant la plage, veuillez visiter notre site web au www.ville.stgabriel.qc.ca/loisirs-et-communaute/sports-et-plein-air/plage-municipale.

-30-

Source : La Direction
Ville de Saint-Gabriel
450 835-2212
mairie@ville.stgabriel.qc.ca